

C.A.U.E. DE L'HERAULT

Association Loi 1901
19 rue Saint Louis
34000 – MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.A.U.E. DE L'HERAULT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association C.A.U.E. DE L'HERAULT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables :

L'annexe expose dans son introduction les règles et méthodes comptables appliquées concernant les immobilisations corporelles et la provision pour indemnité retraite. Elle indique également les conséquences du remplacement de la Taxe Départementale par la Taxe d'Aménagement sur le degré d'autonomie de l'association : les budgets résultent d'une négociation annuelle avec les services du Conseil Départemental de l'Hérault.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment l'absence d'amortissement du bâtiment qui sert de siège social et de Centre de Ressources, pour la partie gros œuvre.

- Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association sur la base des informations disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes, notamment le calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

- Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration (intégrant rapport financier et rapport d'activité) et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association C.A.U.E. DE L'HERAULT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mauguio, le 22 mai 2024

Pour la SARL GMCO AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
Stéphane NAVARRO



Associé

CAUE DE L'HERAULT
19 RUE SAINT LOUIS
34000 MONTPELLIER

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 31840465400044
NAF (APE) 742A
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Premium 2.00

Date de tirage 16/05/24 à 10:42:32

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	51 501,72€	49 114,72€	2 387,00€	7 339,20€
Concessions, brevets, droits simil	51 501,72€	49 114,72€	2 387,00€	7 339,20€
Immobilisations corporelles	2 704 149,22€	944 654,30€	1 759 494,92€	1 774 619,16€
Terrains	42 685,72€		42 685,72€	42 685,72€
Constructions	2 165 619,93€	579 093,75€	1 586 526,18€	1 609 624,78€
Autres immob. corporelles	495 843,57€	365 560,55€	130 283,02€	122 308,66€
Immobilisations financières	900,00€		900,00€	900,00€
Autres immob. financières	900,00€		900,00€	900,00€
TOTAL II	2 756 550,94€	993 769,02€	1 762 781,92€	1 782 858,36€
Stocks et en-cours				
Avances & acomptes versés/com.	271,00€		271,00€	15 201,01€
Avances & acomptes versés/com.	271,00€		271,00€	15 201,01€
Créances	115 861,54€		115 861,54€	88 478,41€
Clients et comptes rattachés	4 565,06€		4 565,06€	8 999,02€
Autres créances	111 296,48€		111 296,48€	79 479,39€
Divers	706 631,79€		706 631,79€	725 156,82€
Disponibilités	706 631,79€		706 631,79€	725 156,82€
Charges constatées d'avance	6 777,47€		6 777,47€	6 907,11€
Charges constatées d'avance	6 777,47€		6 777,47€	6 907,11€
TOTAL III	829 541,80€		829 541,80€	835 743,35€
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 586 092,74€	993 769,02€	2 592 323,72€	2 618 601,71€

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

CAUE DE L'HERAULT

Bilan passif

N° Siret 31840465400044

19 RUE SAINT LOUIS

NAF (APE) 742A

34000 MONTPELLIER

Document fin d'exercice

N° Identifiant

Période du 01/01/23

au 31/12/23

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Premium 2.00

Date de tirage 16/05/24

à 10:42:32

Page :

2

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311222
Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau			1 693 104,56€	1 714 319,49€
Report à nouveau			1 693 104,56€	1 714 319,49€
Résultat de l'exercice			8 320,08€	-21 214,93€
Résultat de l'exercice			8 320,08€	-21 214,93€
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				6 000,00€
Fonds dédiés sur subventions fonct				6 000,00€
TOTAL (I)			1 701 424,64€	1 699 104,56€
Produits émissions titres particip.				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			97 657,65€	128 219,65€
Provisions pour charges			97 657,65€	128 219,65€
TOTAL (III)			97 657,65€	128 219,65€
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			396 646,62€	447 743,28€
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			396 646,62€	447 743,28€
Emprunts et dettes financ. divers			1 211,57€	53,02€
Emprunts et dettes financ. divers			1 211,57€	53,02€
Avanc. & aptes reçus/com en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			31 724,40€	53 470,78€
Dettes fourniss. & cptes rattachés			31 724,40€	53 470,78€
Dettes fiscales et sociales			363 658,84€	290 010,42€
Dettes fiscales et sociales			363 658,84€	290 010,42€
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			793 241,43€	791 277,50€
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)			2 592 323,72€	2 618 601,71€

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

CAUE DE L'HERAULT	Compte de résultat	N° Siret	31840465400044
19 RUE SAINT LOUIS		NAF (APE)	742A
34000 MONTPELLIER		N° Identifiant	
		Période du	01/01/23
	Document fin d'exercice	au	31/12/23
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Premium 2.00 Date de tirage 16/05/24 à 10:42:32 Page : 1

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
-------------------	--	--	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Consommation exercice /tiers			242 744,21€	180 374,35€
Autres achats et charges externes			242 744,21€	180 374,35€
Impôts, taxes et vers. assimilés			102 238,89€	100 401,87€
Impôts, taxes et vers/ assimilés			102 238,89€	100 401,87€
Charges du personnel			1 287 119,86€	1 207 654,82€
Salaires et traitements			861 449,76€	803 302,07€
Charges sociales			425 670,10€	404 352,75€
Dotations aux amortis. & provisions			50 272,54€	56 098,50€
Amort. sur immobilisations			50 272,54€	50 098,50€
Engagement à réaliser sur sub attr				6 000,00€
Autres charges			18 547,49€	18 914,13€
Autres charges			18 547,49€	18 914,13€
TOTAL I			1 700 922,99€	1 563 443,67€
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
CHARGES FINANCIERES (III)			8 807,46€	9 749,72€
Intérêts et charges assimilées			8 807,46€	9 749,72€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			2 592,32€	3 094,82€
Sur opérations de gestion			2 592,32€	3 094,82€
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			3 324,81€	323,00€
Impôts sur les bénéfices			3 324,81€	323,00€
Solde créditeur			8 320,08€	
Bénéfice			8 320,08€	
TOTAL GENERAL (CHARGES)			1 723 967,66€	1 576 611,21€

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

CAUE DE L'HERAULT	Compte de résultat	N° Siret	31840465400044
19 RUE SAINT LOUIS		NAF (APE)	742A
34000 MONTPELLIER	Document fin d'exercice	N° Identifiant	
		Période du	01/01/23
		au	31/12/23
		Tenue de compte :	EURO

© Sage - Sage 100c Comptabilité Premium 2.00 Date de tirage 16/05/24 à 10:42:33 Page : 2

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Autres produits d'exploitation (B)			1 703 442,63€	1 551 106,63€
Subventions d'exploitation			1 618 834,00€	1 467 000,00€
Reprise /prov. & transferts charge			40 198,63€	41 979,82€
Autres produits			44 410,00€	42 126,81€
TOTAL (A+B)			1 703 442,63€	1 551 106,63€
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
PRODUITS FINANCIERS (III)			14 233,95€	3 404,45€
Autres intérêts et produits assim.			14 233,95€	3 404,45€
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			6 291,08€	885,20€
Sur opérations de gestion			291,08€	885,20€
Reprises/prov. & transf.de charges			6 000,00€	
Solde débiteur				21 214,93€
Perte				21 214,93€
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			1 723 967,66€	1 576 611,21€

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

ASSOCIATION
CAUE DE L'HERAULT
19, rue Saint Louis
34000 MONTPELLIER
SIRET : 318 404 654 00044
APE : 742 A

Exercice Clos Le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont nés de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. L'objectif visé est de promouvoir et améliorer la qualité du cadre de vie, d'informer, de sensibiliser les particuliers, les collectivités territoriales et le grand public, de former les élus, les enseignants, les professionnels.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2023

Total du Bilan : **2 592 324 €**

Résultat : **8 320 €**

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels soumis au Conseil d'Administration de l'association. La valorisation est faite en Euros.

1. RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (liée toutefois au niveau de reversement par le C.D. 34. d'une partie de la taxe d'Aménagement, dont le volume prévisible est incertain).

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Options retenues :

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) : comptabilisation en charges.

Coûts emprunts : comptabilisation en charges.

Les immobilisations corporelles sont amorties en considérant qu'à terme elles n'auront plus de valeur vénale, contrairement au bâtiment qui sert de siège social : en conséquence la rubrique « constructions » n'est plus amortie puisque la valeur vénale de l'ensemble, à dire d'expert immobilier, est supérieure à sa valeur comptable.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue ; on considère qu'il y a concordance entre les durées effectives d'utilisation et les durées d'usage, ainsi que le permet, pour les petites structures, le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005.

- | | |
|---|------------|
| - Constructions | 40 ans (1) |
| - Agenc., aménagements, instal. des constructions | 20 ans |
| - Autres agencements | 10 ans |
| - Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 3 à 10 ans |

Concernant les agencements, aménagements, installations des constructions, après analyse technique des composants, il a été décidé qu'il n'était pas pertinent de déterminer des durées d'amortissement différentes, donc pas de modification dans la méthodologie existante.

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€
447 Rue du Rajol
34130 MAUGUIO
lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

(1) rappel : l'amortissement n'est plus pratiqué depuis début 2007.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. A ce jour, les placements effectués sont sous la forme d'obligations à moyen terme, à taux fixe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements pour retraite

L'engagement Indemnité Départ Retraite a été comptabilisé, pour la première fois en 2006. Ces engagements pour retraite sont évalués à la date d'arrêté des comptes en prenant en considération l'âge du personnel, l'ancienneté maximale, ainsi que la réforme des retraites de 2023 et les obligations conventionnelles suivant l'accord interne voté par le Conseil d'Administration fin 2011. Il a eu une reprise d'un montant de 30 562 € sur l'exercice. La provision de l'indemnité de départ retraite s'élève en cumulé à 97 658 € charges patronales comprises.

Conformément au nouvel accord d'entreprise, approuvé au cours du CA du 29/11/2011, la provision de la prime de départ à la retraite est calculée à partir de 12 % du salaire brut, plafonnée à 3 mois. D'autre part, en l'absence de CET dans la structure, le salarié peut, dans la limite de 10 jours par an, verser sur le PERCO les sommes correspondant à des jours de repos non pris. Cette disposition a été utilisée par certains salariés du CAUE, ce qui a permis d'alléger, en partie, les provisions pour congés payés que le CAUE est tenu de comptabiliser. Cette provision, d'un montant significatif, est liée à un dispositif interne de prise des congés dans un délai de 18 mois au lieu de 12 mois (cf. CCN des CAUE). En 2019, les avenants aux règlements PEE et PERCOI 2018 ont été renoncés.

Valorisation de l'immeuble

Un expert a été nommé pour valoriser l'immeuble tenant lieu de siège social. Le montant s'élevait à 2 020 000 €, valeur en 2018 contre une valeur comptable nette de l'ensemble au 31/12/2023 qui est passée pour les 2 bâtiments à 1 741 015 € (la valeur résiduelle du terrain et des agencements étant incluse).

En termes de valeur locative, le même expert a estimé le loyer à 140 500 € valeur 2018.

Changement de méthode comptable

Pas de changement comptable en 2023.

2. MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS, DE LOCAUX ET DE MATERIEL

Sur l'exercice 2023, le Conseil Départemental a mis à disposition, à temps complet, une chargée du centre de ressources, de la documentation et du multimédia et un photographe à temps partiel (valorisées pour un montant total de 84 955 € chargés).

3. AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants (loi du 23 mai 2006 - réponse ministérielle du 16/01/2007 - avis CNCC sur bulletin trimestriel N°146 de juin 2007) concernant la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants et (ou) salariés de l'association : l'information n'est pas communiquée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à révéler une rémunération individuelle, étant précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés.

4. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le reversement de la TA pour 2023 est d'un montant de 1 600 000 €. Elle est en augmentation à celle de 2022 et en continuité aux actions menées auprès de Conseil Départemental et auprès de l'ensemble de ses partenaires. Une provision sur l'aménagement du temps de travail est constituée au regard du solde, au 31/12/23, des jours de récupération. Il est à noter que malgré la forte inflation de cette année, les charges de fonctionnement restent contenues.

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

Immobilisations

arrêté au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exer.	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et droits similaires					
Droit au bail					
Total 1					
Concessions, brevets, licences	51 502				51 502
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>					
Total 2	51 502	0	0	0	51 502
<u>Immobilisations corporelles :</u>					
Terrains	42 686				42 686
Constructions	1 557 020				1 557 020
AAI Constructions	603 522	5 078			608 600
Autres immobilisations corporelles	489 782	25 118	19 057		495 843
Immobilisations corporelles en cours					0
Avances et acomptes	342		342		0
Total 3	2 693 352	30 196	19 399	0	2 704 149
<u>Immobilisations financières</u>					
Titres immobilisés (bloqués)	0		0		0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés					
Prêts et aut. immobilisa. financières	900				900
Total 4	900	0	0	0	900
TOTAL (1+2+3+4)	2 745 754	30 196	19 399	0	2 756 551

Amortissements

Arrêté au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement					
Frais de recherches et développement					
Concessions et droits similaires	44 163	4 952			49 115
Droit au bail					
Total 1	44 163	4 952	0		49 115
<u>Autres immobilisations incorporelles</u>					
Total 2					
<u>Immobilisations corporelles :</u>					
Constructions	154 263				154 263
AAI Constructions	396 654	28 177			424 831
Autres immobilisations corporelles	367 474	17 143	19 057		365 560
Total 3	918 391	45 320	19 057	0	944 654
TOTAL (1+2+3)	962 554	50 272	19 057	0	993 769

Provisions et Réserves

arrêté au 31/12/2023

NATURE DES PROVISIONS ET RESERVES	Montant début exercice	exercice	Reprises exercice	Montant fin exercice
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Total réserves	0	0	0	0
Provisions réglementées				
Prov.réglem.relative aux immobilisations				
Report de provisions				
Diff.sur réalisations éléments actif				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total 1	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de changes				
Provisions pour risques d'emploi				
Provisions pour Indem. Départ Retraite	128 220		30 562	97 658
Provisions pour impôts				
Total 2	128 220	0	30 562	97 658
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients, adhérents, usagers				0
Autres provisions pour dépréciations				
Total 3	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
Total 4	0	0	0	0

Etat des Créances et Dettes

arrêté au 31/12/2023

CREANCES	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	900		900
Actif circulant :			
Redevables et comptes rattachés			
Clients, usagers et comptes rattachés	4 565	4 565	
Autres créances	139 604	139 604	
Créances Actions HQE			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	145 069	144 169	900
(1) Montant :			
- Prêts accordés au cours de l'exercice			
- Remboursements obtenus au cours de l'exercice			

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'1 an	plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes établ.de crédit (2)	396 647	46 559	145 666	204 422
Autres dettes financières	1 212	1 212		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 724	31 724		
Dettes fiscales et sociales	363 659	363 659		
Dettes sur immobilisations et cptes. Ratta.				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	793 242	443 154	145 666	204 422
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	45 596			
(2) Dont à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine				

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

tattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

Tableau des Emprunts

arrêté au 31/12/2023

NUMERO	DATE	NATURE D'EMPRUNT	DUREE	Montant Initial	Capital début de période	Remboursement du capital	Souscription Emprunt	Capital fin de période	A 1 an au Plus	A + d'1 an et - de 5 Ans	A + de 5 Ans
4413973	05/12/2016	Centre de ressources	180	700 000,00	442 229,00	45 596,00		396 633,00	46 558,00	145 653,00	204 422,00
		TOTAL		700 000,00	442 229,00	45 596,00	-	396 633,00	46 558,00	145 653,00	204 422,00

GMCO AUDIT
 SARL au capital de 1.000€
 447 Rue du Rajol
 34130 MAUGUIO
 lattes@gmco.fr
RCS MONTPELLIER 489 898 544
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

En 2016 le montant total débloqué de l'emprunt CELR est de 700 000 € L'échéancier de remboursement a pris effet le 05/12/2016.

Engagements hors bilan

arrêté au 31/12/2023

Engagements	Montant
<u>Engagements donnés</u>	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions et retraites (1)	
Autres engagements donnés	
Nantissement des titres (3)	0
TOTAL 1	0
<u>Engagements reçus</u>	
Avals et cautions	
Legs nets à réaliser	
Dons en nature restant à vendre	
TOTAL 2	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

(1) L'engagement en matière de retraite est comptabilisé à partir de 2006 en lieu et place de l'indemnité de licenciement (accord interne du 6 février 1985 réaménagé le 8 juin 2006).

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

8 - CAUE DE L'HERAULT

Dettes et Créances garanties

arrêté au 31/12/2023

Dettes et Créances	Montant
Dettes	
Emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	396 633
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	
TOTAL 1	396 633

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

9 - CAUE DE L'HERAULT

Mouvements de fonds

arrêté au 31/12/2023

NATURE DES FONDS	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
<u>Sans droit de reprise</u>				
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association				
Report à nouveau	1 714 319		21 215	1 693 104
Resultat de l'exercice	-21 214	29 534		8 320
Report des Amortissements constructions				
Report de Provisions				0
TOTAL	1 693 105	29 534	21 215	1 701 424
<u>Avec droit de reprise</u>				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Subventions d'investissement	0		0	0
TOTAL	0	0	0	0

GMCO AUDIT

SARL au capital de 1.000€

447 Rue du Rajol

34130 MAUGUIO

lattes@gmco.fr

RCS MONTPELLIER 489 898 544

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes

10 - CAUE DE L'HERAULT